



Jusqu'où pardonner ?



Lu par Raphaël Sarlin-Joly



Évangile selon saint Matthieu chapitre 18, versets 19-35

19 Et pareillement, amen, je vous le dis, si deux d'entre vous sur la terre se mettent d'accord pour demander quoi que ce soit, ils l'obtiendront de mon Père qui est aux cieux.

20 En effet, quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux. »

21 Alors Pierre s'approcha de Jésus pour lui demander : « Seigneur, lorsque mon frère commettra des fautes contre moi, combien de fois dois-je lui pardonner ? Jusqu'à sept fois ? »

22 Jésus lui répondit : « Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois.

23 Ainsi, le royaume des Cieux est comparable à un roi qui voulut régler ses comptes avec ses serviteurs.

24 Il commençait, quand on lui amena quelqu'un qui lui devait dix mille talents (c'est-à-dire soixante millions de pièces d'argent).

25 Comme cet homme n'avait pas de quoi rembourser, le maître ordonna de le vendre, avec sa femme, ses enfants et tous ses biens, en remboursement de sa dette.

26 Alors, tombant à ses pieds, le serviteur demeurait prosterné et disait : « Prends patience envers moi, et je te rembourserai tout. »

27 Saisi de compassion, le maître de ce serviteur le laissa partir et lui remit sa dette.

28 Mais, en sortant, ce serviteur trouva un de ses compagnons qui lui devait cent pièces d'argent. Il se jeta sur lui pour l'étrangler, en disant : « Rembourse ta dette ! »

29 Alors, tombant à ses pieds, son compagnon le suppliait : « Prends patience envers moi, et je te rembourserai. »

30 Mais l'autre refusa et le fit jeter en prison jusqu'à ce qu'il ait remboursé ce qu'il devait.

31 Ses compagnons, voyant cela, furent profondément attristés et allèrent raconter à leur maître tout ce qui s'était passé.

32 Alors celui-ci le fit appeler et lui dit : "Serviteur mauvais ! je t'avais remis toute cette dette parce que tu m'avais supplié.

33 Ne devais-tu pas, à ton tour, avoir pitié de ton compagnon, comme moi-même j'avais eu pitié de toi ?"

34 Dans sa colère, son maître le livra aux bourreaux jusqu'à ce qu'il eût remboursé tout ce qu'il devait.

35 C'est ainsi que mon Père du ciel vous traitera, si chacun de vous ne pardonne pas à son frère du fond du cœur. »

Méditation



Soeur Sandrine Letrou

Pardonner le manque de pardon

Nous sommes toujours dans ce discours sur l'Église. Seul Matthieu nous rapporte cette parabole.

À l'époque de Jésus, une coutume religieuse recommandait de ne pas pardonner au-delà de trois fois à un même individu. Nous connaissons le caractère impulsif et généreux de Pierre, mais il compte encore, en allant jusqu'à sept fois ! Chiffre symbolique. Offenser quelqu'un revient à contracter une dette envers lui.

Lorsque le pardon est refusé, la dette reste, des liens d'asservissement sont maintenus.

Jésus, en répondant à Pierre « soixante-dix fois sept fois », est dans la démesure, celle du pardon illimité.

L'expression renvoie au livre de la Genèse*. Lémek était un descendant de Caïn. Dieu avait promis à Caïn que si quelqu'un le tuait, il serait vengé sept fois. Dans un chant de vengeance, Lémek décrète : « *Si Caïn doit être vengé sept fois, Lémek le sera soixante-dix fois sept fois !* » Aujourd'hui, nous faisons appel très facilement à la justice pour régler nos conflits, ripostant à coup d'actions répressives. Sans nier notre droit d'ester en justice et de réclamer réparation, Jésus nous invite à renoncer au droit de se venger. Accepter notre ressentiment pour le dépasser nécessitera du temps.

La grâce de Dieu nous y aidera. Entendez-vous en écho les paroles du *Notre Père* :

« Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » ?

* *Livre de la Genèse ch 4, v 23.24.*